

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 065 : GEMAPI :
Désignation des membres à la commission d'appel
d'offres du groupement de commande pour
l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'étude de
définition des systèmes d'endiguement**

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 septembre, à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 10 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 11 septembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE,
Sandrine GARÇON adonné pouvoir à Didier COUILLARD,
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL,

Le Conseil communautaire a nommé Stéphane JACQUET secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 29 juillet 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-065 : GEMAPI : DESIGNATION DE MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET L'ETUDE DE DEFINITION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2019-006 du 15 février 2019,

Bessin Urbanisme, Seulles, Terre et Mer, Bayeux Intercom et Isigny Omaha Intercom ont constitué un groupement de commande en vue de retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de piloter une consultation pour réaliser une étude de définition des systèmes d'endiguement « GEMAPI » du Bessin (délibération n°2019-006 de STM en date du 15 février 2019).

L'assistant à Maitrise d'Ouvrage a été désigné par le coordonnateur du groupement de commande (Bessin Urbanisme), il s'agit du Cabinet ANTEA dont les missions sont les suivantes :

- Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement : collecte des données et état de connaissance sur les ouvrages + définition des configurations cohérentes vis-à-vis du niveau de protection
- Etablissement de la base des dossiers d'ouvrage
- Consultation d'un prestataire pour la réalisation des dossiers d'autorisation environnementale comportant notamment l'actualisation de l'étude de dangers (y compris diagnostic approfondi) et accompagnement durant la phase de réalisation des études et d'instruction des dossiers
- Assistance à la mise en œuvre des registres et du rapport de description de l'organisation mise en œuvre pour les sujétions de surveillance et d'entretien (ex rapport dit de consignes écrites)

En plus de la définition des systèmes d'endiguement, il y aura aussi la mise en œuvre du processus d'autorisation conformément au décret digue 2015-526 et de l'arrêté de prescription du contenu des études de dangers de 2017.


La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative ; un suppléant pour chaque collectivité avait aussi été désigné.

Suite au renouvellement des conseils et à l'élection de la CAO, il est nécessaire de désigner les deux représentants de STM (1 titulaire et 1 suppléant).

Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire :

- **DESIGNE** Daniel DESCHAMPS comme membre titulaire et Sylvie LE BUGLE comme membre suppléant à la commission d'appel d'offres,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le PRESIDENT

 Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com